

**COMPTE - RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 24 MARS 2015 à 19 heures**

Etaient présents :

Gustave BOSQ – Monique GELLENS – Michel NORBERT - Céline CONSTANS – Alain PIECQ – Olivier BERGERETTI - Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN - Yves SEARD –Daniel ROSSIGNOL

Absent excusé : Christophe MATHERON – pouvoir à Gustave BOSQ

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

**APPROBATION C.R. DU 10 MARS 2015
DELIBERATION VOTE DU CA 2014
DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2014
VOTE BP 2015
DELIBERATION VOTE DES 4 TAXES
DELIBERATION VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
DELIBERATION MODIFICATION PLU HAMEAU DES PINS
QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil et les remercie de leur présence.

I – APPROBATION COMPTE RENDU DU 10 MARS 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil, le compte-rendu du 10 Mars. Olivier BERGERETTI s'abstient compte tenu de son absence lors de cette Réunion.

Céline CONSTANS et Alain PIECQ rappellent qu'ils se sont abstenus lors de la discussion de **la rubrique c) des questions diverses.**

Il faut donc lire : « après une discussion assez longue, le conseil décide d'accepter l'échange, mais à conditions que les frais soient à la seule charge du demandeur, tel que cela a été fait précédemment – Céline CONSTANS et Alain. PIECQ s'abstiennent lors de cette prise de décision.

II – DELIBERATION VOTE DU CA 2014

Gustave BOSQ porte à la connaissance du conseil les résultats définitifs de l'année 2014.

FONCTIONNEMENT	+ 8 290.40
INVESTISSEMENTS	+ 27 955.92
TOTAL	+ 36 246.32

M. le Maire se retire et **délibération est prise par les membres du Conseil présents.**

III – DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire reprend les comptes un par un et explicite les différences qui apparaissent parfois entre le budget prévisionnel et la réalisation.

Délibération est prise à l'unanimité.

.../...

IV – VOTE BP 2015

Le tableau récapitulatif est remis à chaque participant et commenté point par point.

DEPENSES FONCTIONNEMENT :

Compte 6226 – honoraires, 6227 frais d’actes et contentieux, 6231 – annonces et insertions, augmentations dues en partie à la procédure liée au PLU.

Compte 6281 – Cotisations diverses : Précision est demandée par rapport aux organismes bénéficiaires.

Gustave BOSQ soumet au vote les différentes demandes :

AMF (association des Maires des Hautes-Alpes) – 168 € : Unanimité

Communes Forestières - 200 € :

2 Contre - C. CONSTANS – D. ROSSIGNOL

4 Abstentions M.. NORBERT – O. BERGERETTI –
S. MARTIN- R. ALLEC

5 Pour : A. PIECQ – G. BOSQ – C. MATHERON –
M. GELLENS – Y. SEARD

Pas de participation en 2016.

Comité départemental du Tourisme – 138 € en 2014 : Unanimité

Fondation du Patrimoine (dde d’adhésion, pour commune de – 1000 ha = 50 €)

1 Contre : R. ALLEC

1 Abstention : O. BERGERETTI

9 Pour :

Asso Elus du Parc des Ecrins – 50 € : 0 - Contre

1 Abstention : A. PIECQ

10 Pour

IT 05 – 84 € en 2014 :

Unanimité

SPA Sud Alpine : 107 € en 2014 - 6 Contre : O. BERGERETTI – C. CONSTANS –
R. ALLEC – D. ROSSIGNOL –
S. MARTIN - M. GELLENS

4 Abstentions : M. NORBERT – G. BOSQ –
Y. SEARD - C. MATHERON

1 Pour : A. PIECQ

UDAF (FSL) – 46 € en 2014 Unanimité

Compte 65748 - Subv. Fonct (Privé) - Autres organismes – Subventions aux Associations

On ajoute 50 € à la somme prévue au budget soit total 1600 € au lieu de 1550.

Le détail sera donné lors du vote de la délibération.

RECETTES FONCTIONNEMENT : RAS

DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENTS : Monsieur le Maire commente également chaque poste.

La délibération concernant le budget 2015 est prise à l’unanimité.

.../...

BUDGET SPECIAL CCAS (Aide Sociale)

Ne rentre pas dans le cadre du budget de la commune. Il est approvisionné par la moitié des ventes de Concessions du Cimetière, l'autre moitié revenant à la Commune.

Actuellement en caisse la somme de 2 542.30 €. En 2014, M. le Maire a offert une boîte de chocolats aux personnes âgées de PUY ST EUSEBE. Le montant de la facture a été réglé par ce compte.

Céline CONSTANS nous informe qu'un voyage est prévu pour les enfants des écoles et qu'il serait peut être opportun de prévoir une somme à cet effet.

Alain PIECQ pense qu'il serait peut-être préférable de garder cette somme si un besoin d'aide à personne en difficulté se présentait.

Nous ne budgétions aucune somme et ferons le nécessaire si le besoin se fait sentir.

V – VOTE DES 4 TAXES

M. le Maire propose de maintenir ces 4 taxes au même taux que l'an dernier :

Taxe d'habitation	16.44
Taxe Foncière (bâti)	21.50
Taxe Foncière (non bâti)	77.21
CFE (cotis. Foncière Entreprise)	13.62

Délibération est prise à l'unanimité.

VI – DELIBERATION VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nous avons reçu cette année plusieurs demandes de subventions autres que celles que nous avons l'habitude de prendre en compte.

La subvention demandée par le Collège des Ecrins a retenu l'attention du Conseil : il s'agit d'un voyage culturel en Allemagne dont fait parti un enfant du village : Tom BERGERETTI.

L'ensemble du Conseil (- moins 1 voix - O. BERGERETTI qui est contre) est d'accord pour participer à hauteur de 50 €.

Céline CONSTANS souhaite que lors des demandes soient joints les comptes de ces Associations et se propose de les étudier afin de juger de la nécessité de notre participation et de son montant.

Elle nous signale la création cette année d'une nouvelle association inter communale, à l'initiative de Sophie ALLEC, Christine CURIEN et d'elle-même. Le but est le partage du savoir, et l'organisation de sorties culturelles : conférences, théâtre, etc.

L'an prochain cette Association enverra une demande à la Commune.

Pour cette année le montant accordé aux Associations est reconduit par rapport à l'année 2014.

Association Ski et Nature de Serre Ponçon	320 €
Ski Club de Réallon	360 €
A.I.C.A. Diane du Mont Guillaume	150 €
Association Aide Domicile rurale	200 €
Association Parents d'Elèves	200 €
Association Foyer des Jeunes	150 €
ASPS Association Sportive	90 €
Amicale Sapeurs Pompiers	70 €
+ Collège des Ecrins – Voyage en Allemagne	50 €

M. le Maire soumet ces montants aux Conseillers.

Délibération est prise à l'unanimité.

.../...

VII – DELIBERATION MODIFICATION PLU HAMEAU DES PINS

Après lecture de la délibération préparée par le Cabinet BEAUR , fixant la réduction de la zone constructible au Hameau des Pins, Gustave BOSQ la soumet à l'approbation du Conseil.
Y. SEARD et R. ALLEC s'abstiennent, les autres membres du Conseil sont pour.

Délibération est prise.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Permanence bureau de vote** : M. le Maire demande que dorénavant les Conseillers absents se chargent de trouver un remplaçant.

- **Remarque particulière** concernant le déroulement des opérations de vote : vérifier la carte d'identité afin d'être sûr que la personne est inscrite sur les listes électorales - vote puis signature.

- **Propositions du SMICTOM** : Installation d'un petit chalet de compostage près des poubelles du Nouveau Village (2.5 X 2 m.)
En ce qui concerne les déchets verts et afin de diminuer le coût du transport, le SMICTOM propose le broyage/criblage de ces déchets sur place dans les communes.
Il semble opportun d'accepter cette proposition, le stockage pouvant s'effectuer sur l'ancienne décharge - ouverture par Eric - jours et horaires à déterminer.

- **Coupes de bois potentielles sur notre Commune** : M.PEYRE Frédéric, remplaçant de M. CHAPPAZ a fixé un rendez-vous en Mairie le mardi 31 MARS à 14 heures. Michel NORBERT sera présent.

- **Station d'Épuration** : La Société RECYTEC nous a fait une proposition concernant le curage d'évacuation et le traitement des boues.
La compétence Assainissement devant passer à la Communauté des Communes prochainement, est-il nécessaire d'engager des frais aujourd'hui ?
Il est décidé néanmoins de recevoir le responsable de cette Société afin d'obtenir des explications précises sur le système.

- **Ligne de trésorerie** : Compte tenu des travaux à engager, M. le Maire s'est rapproché de M. REYNAUD Didier – CAISSE D'EPARGNE – qui lui a déconseillé la ligne de trésorerie sur 1 an – taux de 2 % variable – frais de dossier 0,25 %.
Il propose un prêt relais au taux fixe de 2.20 % et des frais de dossier de 0.25 % pour un prêt de 40 000 € sur 2 ou 3 ans.
Le CREDIT AGRICOLE n'a pas fait de proposition.
A voir.

- **Réponse au courrier de J.C. DOU** : Gustave BOSQ précise qu'il souhaite faire un courrier à J.C. DOU en réponse à sa demande faite précédemment.
A.PIECQ nous exprime son sentiment, à savoir qu'il serait prêt à accepter la proposition de J.C. DOU étant donné que ce dernier a laissé la commune utiliser ce terrain pendant des années, sans rien demander en retour.
Après discussion, il s'avère que la décision prise lors de la réunion du 10 Mars, prise en charge en totalité des frais de notaire et de géomètre, sera soumise à J.C. DOU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.30.

